



Obligation de posséder un téléphone portable.

Par Kansatsu

Bonjour,

J'ai une question concernant la possession des téléphone portable.

Depuis quelques temps, lorsque je veux me connecter au site de la Fxxxxxxx des Jxxxxx, il m'est demandé un numéro de téléphone mobile, sans cela, je ne peux pas ouvrir mon compte.

Or, je ne possède pas un tel appareil.

Aujourd'hui, je reçois l'information que leur règlement général a été mis à jour. Je le parcours et je constate que l'article 2.3.1 est toujours le même. Il y est stipulé : "...et, à titre facultatif, son numéro de téléphone mobile."

Je les ai contacté et leur réponse a été : "En effet, pour des raisons de sécurité, il y a une double authentification qui a été mis en place. Ce dispositif est mis en place pour renforcer d'avantage la sécurité des données de nos clients. ...ce sont les règlements de la Fxxxx...Libre à vous de ne pas les accepter..."

Si vous ne les acceptez pas, vous être libre d'aller chez un autre bookmaker."

J'ai d'ailleurs eu le même souci avec Dxxxxxxxn et ma banque.

Mes questions sont les suivantes :

Un site peut-il m'imposer d'acheter un téléphone mobile pour m'inscrire ?

Ne doivent-il pas mettre un système en place pour que tout le monde puisse s'inscrire puis acheter ou utiliser leur services ?

Cordialement.

Kansatsu

Conditions générales du forum: pas de nom de marques

Par jodelariege

bonjour

je ne pense pas qu'on puisse trouver une loi sur votre sujet

tout au plus doit on respecter les conditions générales de vente ou règlements

vous avez eu la réponse

"

Je les ai contacté et leur réponse a été : "En effet, pour des raisons de sécurité, il y a une double authentification qui a été mis en place. Ce dispositif est mis en place pour renforcer d'avantage la sécurité des données de nos clients. ...ce sont les règlements de la Fxxxx...Libre à vous de ne pas les accepter..."

Si vous ne les acceptez pas, vous être libre d'aller chez un autre bookmaker.""

Par Kansatsu

Merci pour votre réponse.

Ce qui me dérange c'est que leur règlement indique que donner un numéro de téléphone portable est facultatif. Malgré cela, il vont certainement bloquer l'accès aux comptes de ceux qui n'en indique pas. De là à penser que nous ne seront pas avertis officiellement me semble la voie qui se profile.

De plus, pourquoi ne pas indiquer dans leur règlement que nous devons obligatoirement indiquer un numéro de mobile

? Cela serait simple.
Je me demande donc si c'est légal.

La Fxx, ainsi que les autres sociétés qui agissent ainsi ne sont pas des clubs privés, qui peuvent avoir leur propre règlement intérieur mais des sociétés publiques, cotés en bourse pour certaines.

Je me demande donc si exclure d'une quelconque façon des clients ne peut pas être assimilé à un refus de vente?

Par jpgroussard

Bonjour, j'ai une histoire pareille avec ma banque. Le règlement de ma banque dit « double authentification » sans dire téléphone mobile. J'en ai même deux mais le même règlement t'oblige de déclarer un seul téléphone. Donc l'authentification arrive sur le téléphone déclaré. Normal, jusqu'ici. Mais si vous perdez votre téléphone déclaré et vous voulez faire un virement avec votre deuxième téléphone qui vous appartient dans les règles de l'art et sur lequel vous avez l'application de votre banque ? histoire d'attendre l'arrivée de la nouvelle carte SIM perdue ? où pensez-vous que la banque envoie l'authentification ? Sur le téléphone déclaré donc perdu. Il est évident que c'est une erreur informatique de débutant (et je n'oserais pas affirmer que le service informatique d'une banque est formé de débutants). Malgré tout, ma banque m'envoie promener : « c'est comme ça sinon allez ailleurs ! ». Moi, j'ai arrêté de me disputer avec ma banque et je fais attention de ne pas paumer ou oublier mon téléphone à la maison car Kansatsu, c'est difficile de se battre avec les démocrates !

Par Prana67

Bonjour,

Si vous perdez votre téléphone ou si vous changez de numéro il suffit de prévenir votre banque qui fera le changement dans la foulée. Du moins c'est comme ça dans ma banque.

Par jpgroussard

Bonjour Prana67,

C'est bien ce que je faisais il y a quelques décennies, je passais un coup de fil pour un paiement quelconque mais uniquement lorsque la banque était ouverte. Mais là, on est en 2022 et la seule publicité des banques est « la réactivité, 24/24 ». Et je fais partie de ceux qui ne perdent pas leur téléphone et j'ai très peu de problèmes avec ma banque. Mais je suis bien obligé de reconnaître que les puissants nous obligent de faire ce qu'ils décident en petit comité. Avant que ma mère décède à 90 ans (elle n'avait pas de téléphone mobile ou adresse e-mail), comme elle habitait chez moi et je m'occupais d'elle à 100%, j'ai voulu créer son espace sécurisé et lorsque j'ai donné mon numéro de mobile et mon adresse e-mail pour la création de son espace j'ai eu le message « numéro et e-mail utilisés par un autre bénéficiaire ». J'en déduis que la logique des puissants est chaque personne un mobile et un e-mail.
Juste pour ma gouverne : si problème, vous téléphonez à votre banque 24/24 ou uniquement pendant l'ouverture ?
Cdlt

Par AGeorges

@jpg

Il est évident que c'est une erreur informatique de débutant

Non, c'est l'histoire de la poule et de l'oeuf.

Quand vous avez un téléphone enregistré dans vos paramètres bancaires, pour pouvoir le changer, il faut pouvoir entrer dans votre interface client.

Pour entrer dans votre interface client, si vous ne l'avez pas fait depuis un certain temps, il faut une double autorisation, votre user/password d'abord puis un code envoyé par SMS.

Et ce code SMS est envoyé sur le n° de téléphone connu que vous souhaitez changer.

C'est pour cette raison que les banques sérieuses proposent une autre méthode avec des données de sécurité secondaires, d'une part (âge de la grand-mère, etc), et d'autre part un autre mode d'accès que l'interface client ordinateur/smartphone (par exemple une boîte vocale).

Pour le fun, j'ai eu le cas avec ma maman (très âgée), et en fait, elle n'arrivait pas à entendre la boîte vocale. Eh bien la

banque a proposé encore une autre méthode, en envoyant le fameux "code SMS" par courrier, avec validité de quelques jours.